



# Note de présentation brève et synthétique

## Budget Primitif 2025

### de la Commune de BARDOS

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux administrés d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses autorisées et des recettes prévues pour l'année 2025. Il s'agit en effet d'un acte d'autorisation de dépenses, c'est-à-dire la limite supérieure de décaissement à ne pas dépasser, et de prévision de recettes, les recettes inscrites sont celles qui sont notifiées mais qui peuvent évoluer positivement au cours de l'exercice.

Il respecte les principes budgétaires, à savoir *l'annualité*, *l'universalité*, *l'unité*, *l'équilibre* et *l'antériorité*. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, la Maire, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

#### Le contexte d'élaboration du budget 2025

Le budget 2025 a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré la hausse des coûts et le contexte actuel, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux administrés ;
- de maintenir une situation financière saine de la commune par une prospective financière régulière ;
- de maintenir l'aide apportée aux associations au travers des subventions allouées ;
- d'investir dans des projets au services des administrés ;
- de concilier un niveau d'investissement nécessaire avec un endettement maîtrisé et une mobilisation optimale de subventions auprès des différents financeurs publics ;
- de maintenir la même fiscalité directe locale depuis 5 ans.

## La structure du budget 2025

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>BUDGET GLOBAL 2025</b>	<b>2 347 510,00 €</b>	<b>3 126 558,00 €</b>	<b>5 474 068,00 €</b>

*Selon les règles budgétaires, pour chaque section, les montants en dépenses et en recettes sont identiques.*

Le volume du budget de la Commune a diminué de 7,5 % par rapport au budget précédent, contre une augmentation de 0,96 % l'an passé. Cette variation s'explique par l'effort mis en œuvre pour rationaliser les dépenses.

### La section de fonctionnement

2

#### Les dépenses

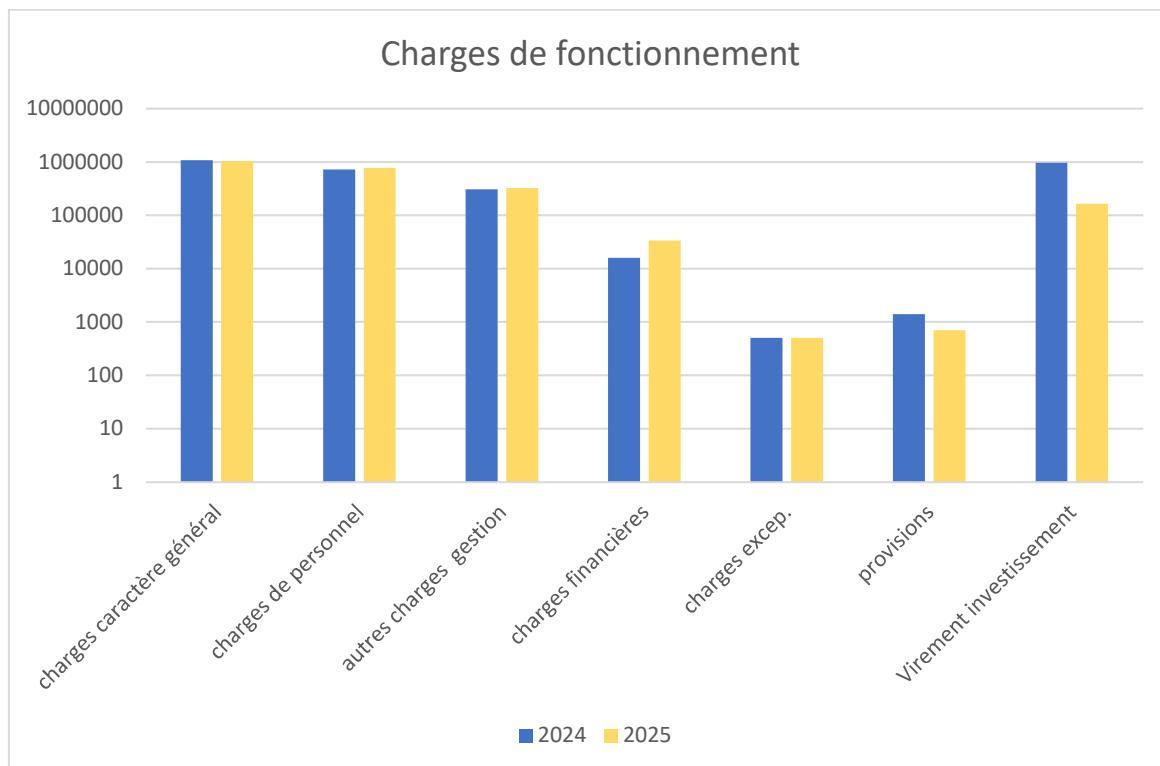
La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Elle a **diminué de 24,05 %** par rapport au budget de l'année précédente.

Malgré le contexte actuel, les charges à caractère général ont été minorées.

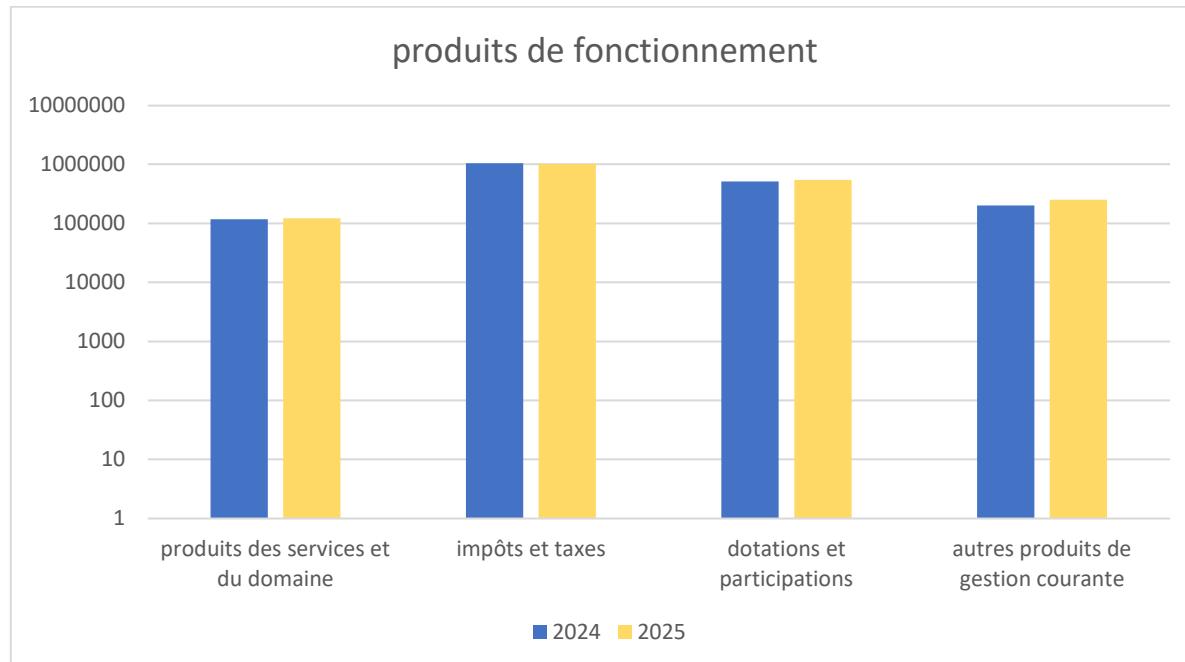
Les charges de personnel, quant à elles, sont en progression en raison des remplacements ponctuels d'agents, des avancements d'échelons et le recrutement des agents recenseurs. De plus, le taux de cotisation de la CNRACL augmente cette année de plus de 9,48 %, ce qui est une charge supplémentaire pour la commune. Au 1<sup>er</sup> janvier, l'effectif de la collectivité est de 21 agents.

Les charges financières et de gestion courante subissent une majoration afin de faire face, entre autres, à l'augmentation du cout du prix du repas de la cantine des écoles et de l'accroissement des intérêts des emprunts.

Enfin, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est nettement diminué (164 152,00 € contre 965 145,10 € en 2024) afin que l'excédent de fonctionnement de l'année 2024 et reporté ne soit pas consommé en totalité et qu'une partie soit mise en réserve.



## Les recettes



3

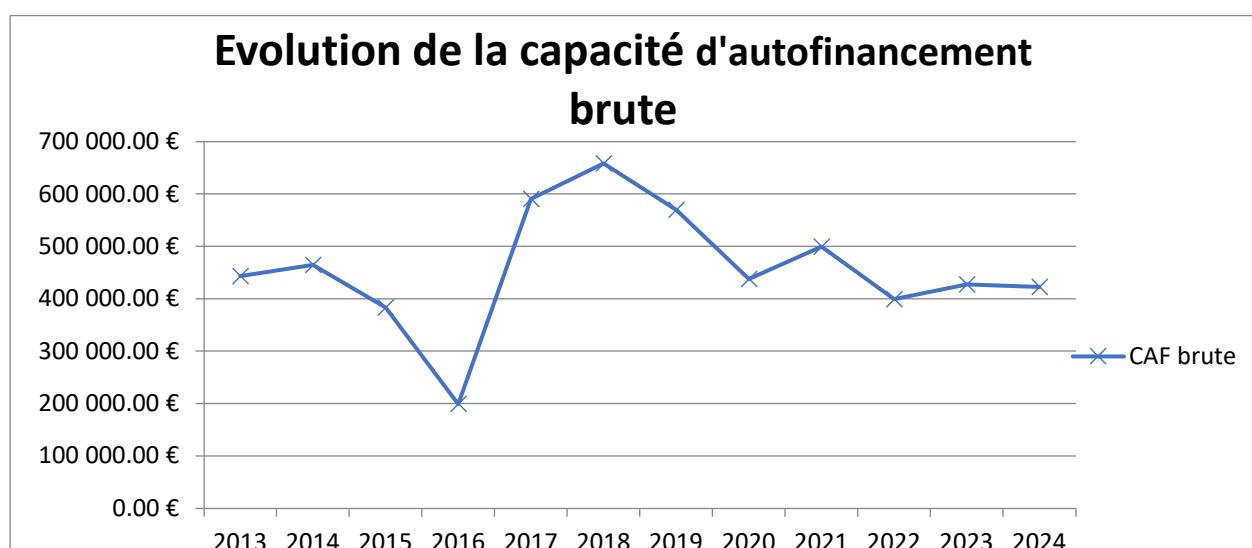
Les dotations sont en légères hausses, une dotation de recensement de 3 289,00 € a été attribuée cette année pour compenser les dépenses afférentes au recensement réalisé en début d'année et une nouvelle dotation relative aux aménités rurales sera versée.

La municipalité a choisi de ne pas augmenter ses taux d'imposition, qui sont identiques à ceux de 2019. Les taux s'établissent donc à :

TAXE	2024	2025
<i>Foncier bâti</i>	30,29 %	30,29 %
<i>Foncier non bâti</i>	69,55 %	69,55 %
<i>Habitation résidences secondaires</i>	17,50 %	17,50 %

## La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute mesure l'épargne que la collectivité arrive à dégager pour financer ses projets d'investissement.



Les efforts évoqués pour la maîtrise de l'évolution de la section de fonctionnement permettent de maintenir un niveau correct et suffisant de CAF brute.

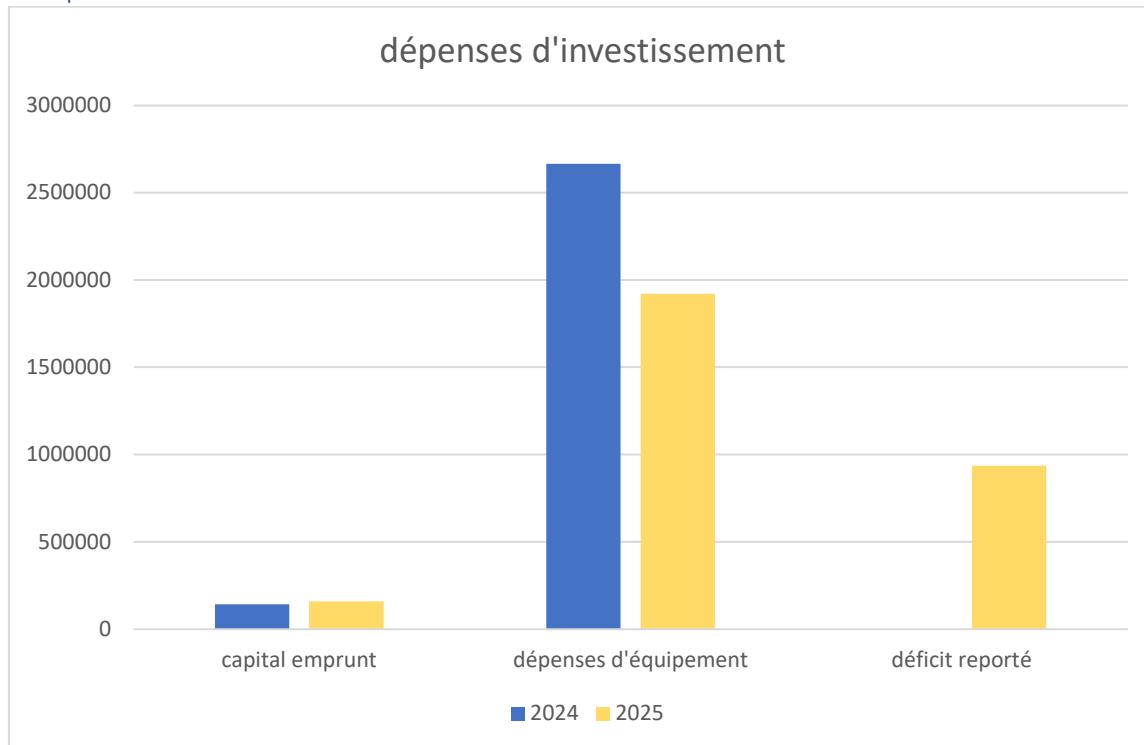
En 2016, la CAF a été moins importante en raison de dépenses importantes, notamment sur le reversement du solde de trésorerie de l'assainissement à la CAPB.

A la clôture des comptes 2024, le ratio épargne brute/RRF était de 21,49 %. Une collectivité présente une bonne santé financière lorsque ce ratio est d'au moins 15 %.

## La section d'investissement

### Les dépenses

4



Les dépenses d'investissement représentent les achats de biens et de matériels durables, de la construction ou l'aménagement de bâtiments, de travaux d'infrastructure mais aussi le remboursement en capital des emprunts.

Elle a **augmenté de 10,6 %** par rapport au budget de l'année précédente.

Ceci est dû au report en dépenses du déficit de la section d'investissement à la clôture de l'exercice budgétaire 2024 pour un montant de 936 467,63 € alors que l'année 2023 avait été excédentaire, il n'y avait donc pas eu de dépenses inscrites. Toutefois, les dépenses d'équipements prévues ont diminué de 743 960,43 € par rapport au budget précédent.

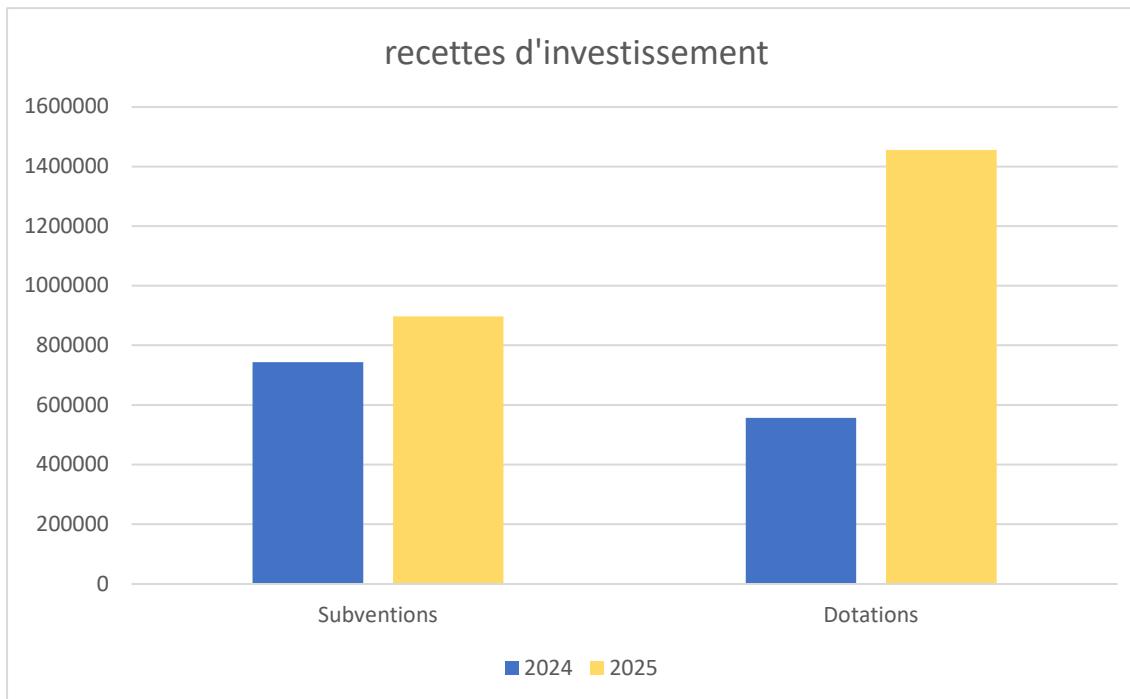
De nombreux projets ont été inscrits dans ce budget :

- la reconfiguration du complexe sportif du stade, qui se terminera cette année ;
- l'agencement du 3<sup>ème</sup> terrain de rugby situé allée du jardin champêtre ;
- l'aménagement de pistes cyclables et la sécurisation devant DOLHEGUY ;
- le programme annuel de voirie 2025 ainsi que la fin des travaux de voirie 2024 qui se clôtureront sur cet exercice budgétaire ;
- les travaux d'aménagement du nouveau local de showroom de robes de mariées Anderea qui ouvrira fin juin au rez-de-chaussée de la maison Germain ;

- le remplacement de structures des aires de jeux situées à l'école publique et à côté de la mairie ;
- la peinture de la façade de l'ancienne poste ;
- l'aménagement du dessous de la cantine de l'école publique en salle de garderie ;
- le remplacement d'équipements informatiques à l'école publique et le renouvellement de matériels communaux ;
- la construction de l'ossuaire communal au cimetière ;
- la finalisation du nouveau site internet de la commune ;
- la poursuite des études entreprises : plaine des sports et le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

## Les recettes

5



Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-dessus. Cette année, le solde des subventions relatives à la requalification du complexe sportif du stade devrait être versé, les travaux s'achevant au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2025. Le versement des subventions obtenues pour la réalisation de l'aménagement des pistes cyclables et du 3<sup>ème</sup> terrain devrait intervenir à hauteur des travaux réalisés.

La section dotations est plus importante cette année en raison de l'inscription des excédents de fonctionnements capitalisés issus des résultats de l'exercice budgétaire 2024 d'un montant de 1 232 728,33 € contre 436 797,14 € l'an passé.

Enfin, un emprunt de 500 000 € va être contracté afin de financer ces investissements.

## L'endettement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la dette de la collectivité s'élève à 1 394 486,11 € pour 9 emprunts en cours. Sa capacité de désendettement est de 3,37 ans (limite à ne pas dépasser : 12 ans).

Le montant des annuités représente 7,74 % des recettes réelles de fonctionnement.